



COMMUNE D'UNIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

Le lundi dix-sept octobre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du sept octobre deux mille vingt-deux, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Nathalie RAFFIN, Laurent LAFRÉCHOUX, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER., Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : M. Fabrice CORDAT à Mme Véronique ROMEYER, Mme Corinne CABUT à Mme Monique FAURAND, Mme Agnès PESTRE à M. Fabrice MIALON, Mme Juliette HAUW à M. Philippe BEAUNE, Mme Morgane RICHARD à Mme Gisèle ARSAC, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, Mme Nathalie DUVAL à M. Christophe FAVERJON, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : 29 - **Nombre de présents** : 21 - **Nombre de votants** : 29
Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC.

DÉLIBÉRATION N°2022-10-14

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LE TENNIS CLUB D'UNIEUX (TCU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
Considérant les derniers équipements réalisés par la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la convention renouvelée avec le Tennis Club d'Unieux, prenant en compte les équipements récemment réalisés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à UNIEUX, le 17 octobre 2022.

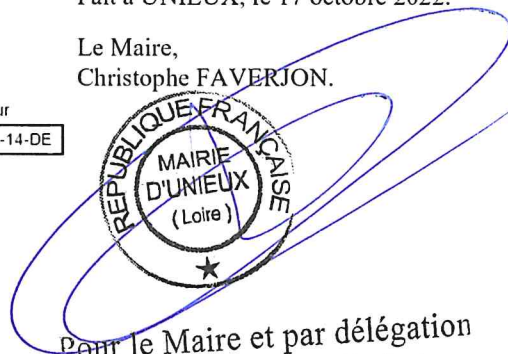
Le Maire,
Christophe FAVERJON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20221017-DELIB2022-10-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2022



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Fabrice MIALON